

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2022

---

GARANTIR L'ÉGALITÉ ET LA LIBERTÉ DANS L'ATTRIBUTION ET LE CHOIX DU NOM -  
(N° 4853)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL7

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 2 et 3.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa, qui engendre l'effacement du nom du père, n'est pas souhaitable en ce qu'il déconstruit l'identité de l'enfant.

Il est supprimé.